



**FATIMA ZOHRA HADJ ATTOU**

Université de Biskra, Algérie.  
Fatima.hadjattou@univ-biskra.dz

## **Typologie et genre textuelles :**

Focus sur le texte argumentatif en FLE et recommandations

### **Résumé**

Cet article explore les classifications et les types de textes en se concentrant sur le texte argumentatif dans le cadre du FLE. Il souligne les problèmes que rencontrent les élèves lorsqu'ils tentent de comprendre ce genre textuel, notamment l'identification de la thèse, le repérage et la structuration des arguments. L'article, par le biais d'une étude théorique et didactique, suggère des recommandations pédagogiques spécifiques pour encourager l'évolution des pratiques pédagogiques à argumenter. Il souligne l'importance d'une méthode actionnelle, interactive et personnalisée en fonction des besoins des apprenants.

**Mots clés :** Typologie ; Genre ; Texte ; Argumentation ; FLE ;

### **Introduction**

Notre expérience d'enseignement aux paliers moyen et secondaire, nous mène à faire un constat au sujet de la distanciation et les difficultés entre les élèves / les textes, en particulier le texte argumentatif, voire les classes de terminales où l'un des projets du programme s'intitule « Le débat d'idées ». Ces remarques ne sont pas ni les premières ni les nouvelles. Elles sont les points sur lesquels s'articule notre article sur les difficultés d'enseignement du texte argumentatif, son classement et quelques recommandations à entreprendre.

Parmi les lacunes du texte argumentatif rencontrées chez les élèves dans une pratique d'enseignement en FLE, nous citons les fréquentes :

- Difficulté à Identifier la thèse ;
- Repérage des arguments étayés par des illustrations ;
- Incompréhension des types d'arguments ;
- Incompréhension des types de plans (ici, ils ne maîtrisent que l'accumulatif pour 3<sup>e</sup> année secondaire) et
- Classer le texte en type et en genre.

Il est à noter que l'argumentation s'inscrit entièrement au processus d'enseignement / apprentissage comme étant une compétence à installer et développer chez les élèves. En effet, en Algérie, les finalités en FLE définies dans la Loi

d'Orientation sur l'Education Nationale (n°08-04 du 23 janvier 2008 – chap. I, art. 2 et chap. II, art. 4) est que l'apprenant développe ses skills et devient autonome.

Dans ce contexte, une question principale émerge : pourquoi les apprenants ne comprennent-ils pas le texte argumentatif ? D'autres questions secondaires en découlent : pourquoi les apprenants trouvent-ils des difficultés à repérer la thèse et les arguments ? Pourquoi ne parviennent-ils pas à classer le texte argumentatif en genre ? Pour répondre à ces questions, nous essayons à travers cet article d'explicitier théoriquement quelques éléments basiques qui entravent les situations d'apprentissage telles que la compréhension et la production écrite en FLE.

A fin de mettre en œuvre cette réflexion, nous nous inscrivons dans une approche interdisciplinaire qui embrasse l'enseignement, le texte argumentatif et le classement textuel en genre et en type. Quant aux objectifs, il serait opportun d'ôter ce flou ambigu du texte argumentatif, initier les apprenants aux concepts fondamentaux de l'argumentation et de les mettre dans une situation d'apprentissage : comprendre et produire le texte argumentatif. Il convient de rappeler que notre rédaction sur ce sujet a été influencée par des travaux antérieurs tels que ceux de Dolz, Noverraz et Schneuwly (2001), Chartrand et Blaser (2008) et notamment Peytard et Moirand en FLE (1992).

## **1. Argumentation et texte argumentatif**

### **1.1. Argumentation : Aperçu historique et Théories**

Argumentation, issu du latin « argumentum », signifie démontrer, argumenter. En Grèce antique, ce terme possédait une dimension politique. Il a été introduit en français à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Historiquement, l'évolution du terme dans son utilisation a connu trois périodes. La première, au V<sup>e</sup> siècle avant J.C, Aristote pensait que « la rhétorique est l'analogie de la Dialectique ». La deuxième, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'argumentation devint l'ornement du discours, mais pas l'argumentation au sens du terme. Pour (B.Pascal, 1969) , l'argumentation est l'art de persuader un auditoire, c'est-à-dire amener quelqu'un à croire à quelque chose, changer son comportement en visant les émotions. Alors E. Kant oppose l'art de persuader à l'art de convaincre car, pour lui (« Quand un acte de croyance est valable pour chacun, pour quiconque du moins a de la raison, le principe en est objectivement suffisant, et c'est alors la conviction »). (E.Kant, 1934), en l'occurrence la conviction est l'ordre de faire adhérer l'interlocuteur à une opinion en s'adressant à la logique. La dernière, date du XX<sup>e</sup> siècle, l'argumentation devient (« l'étude des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment ») (P.Berton, 1996). Quant aux C. Perelman et Tyteca Lucie - Olbrechts qui trouvent l'argumentation comme une nouvelle forme de rhétorique et s'intéressent de près aux types d'enchaînement du discours argumentatif. Cependant O. Ducrot et J C. Anscombe se penchent t aux outils linguistiques comme les connecteurs dont dispose le locuteur, pour orienter le discours argumentatif. Pour (J.Moescheler, 1985) l'argumentation consiste (« en une relation entre un ou plusieurs arguments et une conclusion. »).

Dans son acception générale, l'argumentation est un terme ambigu, une preuve et une explication à une idée ou à un propos. Son objectif cherche à adhérer le destinataire au discours, P. Oléron cite, l'argumentation est (« la démarche par laquelle on entreprend d'amener un auditoire à adopter une position par des arguments visant à en montrer la validité. »). (P.Oléron, 1983). L'argumentation est la

présentation des arguments en vue de convaincre ou de persuader, structurée possède des stratégies et des procédés argumentatifs.

Passons à présent aux théories de l'argumentation, nous essayons d'évoquer sous forme de synthèse quelques une. En rhétorique dont le fondateur est Aristote, se base sur l'auditoire et la parole. C'est une activité verbale où le logos se rajoute aux dimensions de l'éthos et du pathos dite le triangle de la rhétorique. Dans la nouvelle rhétorique, Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca mettent l'accent sur la dimension communicationnelle de l'argumentation où l'orateur doit s'adapter à son auditoire, tenir compte de ses croyances et valeurs, déclencher des actions, créer un contexte de persuasion et l'amener à adhérer à une thèse. (R.Amosy, 2000). En analyse du discours, D. Maingueneau (1996) compare l'éthos à celui de l'énonciateur, reconnu par la nouvelle rhétorique comme discours officiel au cours d'une cérémonie, le discours de commémoration relève pleinement de l'argumentation.

Dans le contexte de l'apprentissage du FLE, on attend des apprenants qu'ils rédigent des dissertations, commentent, analysent ou répondent à certaines questions en s'appuyant sur des preuves et en respectant la cohérence textuelle et la structure des paragraphes, bien entendu. Cela est dû au fait que dans le processus d'enseignement-apprentissage, certaines expressions linguistiques telles que les connecteurs « mais, parce que, par contre (...) » ; les temps et modes verbaux : conditionnel ; ainsi que les verbes de modalité : pouvoir-vouloir-falloir », ont la capacité de structurer et d'orienter les textes ou énoncés à travers des stratégies, des procédés et des instruments linguistiques en vue de convaincre ou persuader. Ainsi, la linguistique serait une composante essentielle de l'argumentation pédagogique. Cette interaction entre la linguistique et la pédagogie se traduit par des articles publiés dans la revue Pratique Didactique. Cette dernière (« a considérablement nourri les connaissances, linguistique ou didactiques, relatives à l'argumentation. [...] au n° 28 paru en 1980 (Argumenter), au n°68 paru en 1990 (la dissertation), au n°73 paru en 1992 (L'argumentation écrite), au n°84 paru en 1994 (Argumentation et langue), au n° 145 paru en 2004 (Argumenter à tout bout du champ) ») (C.Scheepers, 2013).

En linguistique, P. Charaudeau se base sur trois éléments : le sujet, la thèse et le propos appuyé par des preuves. Pour R. Amosy, l'argumentation est l'entreprise de la persuasion. O. Ducrot trouve que l'argumentation au sens linguistique, est l'enchaînement de deux propositions dans les segments de discours reliées par un connecteur de type donc, alors, par conséquent ; c'est pour cela peut-être qu'O. Ducrot considère la langue comme un condense d'argumentation.

En pragmatique, les recherches de J.C. Anscombe et O. Ducrot mettent en évidence l'introduction du concept dit « composant rhétorique », développé en termes de pragmatique, qui constitue une réappropriation et redéfinition de l'argumentation dans le contexte de la pragmatico-sémantique. A travers ce parcours sur l'argumentation et ces différentes acceptions théoriques, nous passons vers le texte en mettant l'accent sur l'argumentatif.

## **1.2. Texte argumentatif : composant, caractéristiques et fonction**

L'essai argumentatif est celui qui aborde un sujet/thème et provoque des réactions ou des opinions d'un individu ou d'un groupe. Le sujet peut concerner un élément politique, économique ou culturel, un incident ou un phénomène qui suscite

la controverse, un débat dans une approche argumentative reposant sur la thèse soutenue par des arguments.

En ce qui concerne la thèse, dans son sens global, c'est une opinion, une proposition, un point de vue, soutenu par des réponses argumentées. Afin de concrétiser l'argumentation, on fournit des exemples dans un contexte spécifique. D'après le Larousse, la définition de thèse est « nom féminin, dérivé du latin thesis et du grec thesis, signifiant action de poser ». On la désigne comme première, thèse initiale, soutenue ou défendue. Une thèse peut contrarier une autre, on la qualifie alors d'adverse, d'antithèse ou opposée. La thèse peut être manifeste ou sous-entendue. Les auteurs font explicitement appel à l'argumentation directe, comme dans le cas des lettres ouvertes ou des articles. Implicitement, cela nécessite un effort pour l'identifier et la reformuler comme une fable ou un écrit philosophique, nous parlons ici d'argumentation indirecte.

Quant à l'argument désigné par Lucien Tesnière « actants d'une phrase » est l'élément qui fournit une preuve, une explication ou un argument pour soutenir ou contredire une assertion. Cet argument doit être structuré, logique et étayé par des exemples ou des explications. La forme la plus connue de l'argument est le type déductif. Selon Aristote en rhétorique, il existe trois sortes d'arguments : les arguments éthiques (qui se concentrent sur l'image que l'orateur projette pour persuader son auditoire), les arguments pathétiques (destinés à émouvoir l'auditoire), et les arguments logiques (provenant du raisonnement de Descartes, basés sur la logique : « Je pense donc je suis », utilisés pour convaincre). On rencontre souvent les types d'arguments suivants :

- Argument d'autorité s'appuie sur des références connues à une morale, à un auteur réputé, à une citation, à un proverbe ;
- Argument logique qui s'appuie sur la raison ;
- Argument affectif vise les sentiments et l'affectivité ;
- Argument ad hominem (argument à l'homme) est employé pour discréditer une personne, en remuant parfois dans sa vie privée ;
- Argument d'expérience se fonde sur le recours à des témoignages ou à des faits.

L'acte argumentatif va au-delà de la simple défense d'un point de vue ; il implique un échange de perspectives divergentes où chacun tente de persuader l'autre à travers des arguments ou des contre-arguments dans un discours structuré. L'argumentation consiste à démontrer et à justifier à l'aide de raisonnements. Cette méthode implique un processus de réflexion, un cadre spécifique pour définir l'élément central de l'argumentation dans le cadre d'une démarche argumentative. Ce processus de pensée s'appuie sur des instruments linguistiques explicites ou implicites que nous appellerons des connecteurs argumentatifs ou textuels. On ajoute également d'autres caractéristiques à cela.

Les personnes qui adoptent une approche argumentative pour défendre ou contredire une thèse, en fournissant des arguments soutenus par des exemples ou des explications afin de persuader l'autre de partager leur point de vue, sont qualifiées d' « voix argumentatives ». L'argumentateur, situé dans un contexte d'énonciation, compose son discours au présent de l'indicatif en utilisant les pronoms personnels je / nous. Il exprime une perspective subjective à travers des

modalisateurs, il fait usage d'un vocabulaire dépréciatif ou valorisant, de verbes et de locutions exprimant un avis.

Argumenter consiste à soutenir une position, une perspective sur un sujet, à réfuter ou à céder. Argumenter consiste donc à inciter son public à adopter ou embrasser une opinion à travers les trois actions : convaincre, persuader, délibérer. Par conséquent, les fonctions de l'argumentation se manifestent d'une part dans la fonction persuasive, qui vise à persuader le lecteur ou l'auditeur, à le toucher émotionnellement ou à influencer ses sentiments. En revanche, dans le rôle polémique, il s'agit de persuader l'autre partie à l'aide d'arguments tangibles. Concernant la capacité délibérative, après examen, on formule une option face à un contexte ou une question afin de prendre une décision soutenue par des raisons.

## **2. Typologie et Genre textuelles et**

### **2.1. Type et Genre textuelles**

Il serait préférable de définir le terme « texte » avant d'aborder la notion de typologie textuelle. D'après le dictionnaire Le Robert, ce terme est dérivé du latin « texere », qui veut dire « tisser ». Le textile est la matière souple et durable formée par un tissage ordonné de fils de fibres entrecroisés : la chaîne et la trame, pour signifier que le texte n'est pas une élaboration aléatoire. Le texte est un objet empirique, observable et sujet à description. Il est formé d'un ensemble d'éléments qui présentent une cohérence selon la production et ou de la réception. Effectivement, cette entité cohérente possède une structure et un modèle qui correspondent à ce que l'on appelle typologie textuelle.

Le type ou forme de discours est une catégorie de classement des textes fondée sur les critères linguistiques. Si le texte est un composite d'autres éléments, sa fonction principale sera l'élément dominant qui lui donne son type. On parlera d'une structure dominante et structure dominée.

Pour ce qui est du classement textuel, J F. Jeandillou évoque quatre classements : le roman, le théâtre, la poésie et l'essai argumentatif. R. Jakobson détermine le classement à partir des fonctions du langage la référentielle, l'expressive, la conative, la phatique, la métalinguistique et la poétique. E. Werlich, dans son ouvrage « Typologie der Texte » 1975, propose cinq catégories : le descriptif, le narratif, l'expositif, l'argumentatif et l'instructif ou le prescriptif. J M. Adam distingue huit types de textes : le narratif, le descriptif, l'argumentatif, le prescriptif, le prédicatif, le conversationnel ou le dialogal et la rhétorique. Nous nous contentons de présenter ici et succinctement le type argumentatif étant donné qu'il est le corpus de la présente recherche.

Dans un texte oral ou écrit, l'auteur cherche à exposer une opinion pour convaincre ou faire adhérer le destinataire à ses idées à l'aide d'arguments, des preuves et d'exemples dans une situation argumentative qui s'inscrit dans un contexte social déterminé. De là, R. Amossy et J B. Grize trouvent que l'objectif de l'argumentatif est de convaincre, faire réagir, agir directement sur les connaissances de l'auditoire, changer la manière de percevoir une idée notamment sur le comportement. Il possède une structure qui découle d'une thèse défendue avec des arguments ordonnés et liés par des connecteurs en exprimant l'enchaînement des idées (cause : car, conséquence : donc, but : afin de).

Mais quand il s'agit de classement textuel, c'est le classement du genre textuel qu'est certainement visé. Mais quand il s'agit de classement textuel, c'est le classement du genre textuel qu'est certainement visé. Jean-Paul Bronckart considère les genres comme une question discursive :

Le texte dans son ensemble, en tant qu'unité communicative étroitement articulée à une sorte d'activité générale et à une modalité concrète d'échange verbal. Les formes d'activités et les modalités d'échange étant extrêmement variables, les textes se distribuent en genres, ou en diverses formes globales se différenciant selon des critères externes. (JP.Bronckart, 1996)

Jean-Michel Adam accorde l'importance des genres :

Au-delà de formes élémentaires de Séquentialisation [...], des codifications sociales – génériques – sont à l'œuvre dans toute communication verbale [...] codifications qui, de toute évidence, ne relèvent pas d'une théorisation strictement linguistique et qu'il est bien obligé, de ce fait, d'écarter provisoirement de sa réflexion. (JM.Adam, 1992)

Selon R. François, le texte est déterminé par sa pratique sociale, l'usage de la langue est mis au service de cette pratique. Suite à ces propos, le genre relève des formes d'expressions codées par la tradition, domaines de l'activité humaine du culturel. Il est défini par des critères extralinguistiques et extratextuels (idéologiques, sociaux, historiques). Sans lire un poème, un roman, on peut les qualifier uniquement d'après le paratexte tel le titre, la source. Aussi, en théorie de la littérature, les genres littéraires sont associés à des sous-genres tels la poésie (la chanson ; le calligramme ; le proverbe ; la devinette ; le poème en prose ; la comptine ; l'épopée ...), le théâtre (la tragédie ; la comédie ; la farce...) et le roman (le conte ; le journal ; le récit autobiographique ; le récit fantastique ; la nouvelle...). Le tableau ci-dessous synthétise le type et le genre textuels mettant en première position le type argumentatif :

### Type et Genre textuels

Types textuels	Genres textuels
Argumentatif	Article ; essai ; pamphlet ; éditorial ; message publicitaire ; analyse ; dissertation ; lettre ouverte ; débat ; commentaire ; texte scientifique ; réquisitoire ; préface ; apologue ; Manifeste
Descriptif	Portait ; publicité ; poème ou prose ; guide touristique ou de voyage ; ouvrage scientifique ; récit d'itinéraire...
Prescriptif	Recette ; mode d'emploi ; consigne ; règles de jeu ; publicité ; règlements de classe ; des recommandations ...
Expositif	Ouvrage didactique ; compte-rendu ; articles de revues ; manuels scolaires ; dictionnaires...
Narratif	Récit d'aventures ; journaux intimes ; roman fantastique ; discours ; conte ; fable ; roman policier ; légende ; mythe ; récit de voyage ; récit historique...

## 2.2. Cohérence textuelle

Interroger le texte argumentatif, c'est interroger sa cohérence. C'est-à-dire le texte possède une structure organisée qui se voit à travers les éléments cohérents qui le composent et lui attribuent sa cohérence textuelle et une typologie argumentative à travers un plan constitué d'une introduction, un développement et une conclusion car son objectif est la persuasion et la conviction. En effet, ces éléments sont repérables par la présence de la thèse défendue ou réfutées étayée par des raisons convaincantes ou des contre-arguments soutenus par des exemples ou des explications. Ils sont ordonnés, liés par des connecteurs exprimant des relations de cause (parce que, car, etc.), de conséquence (donc, de façon que, etc.), de comparaison (ainsi que, comme, etc.), d'opposition (mais, pourtant, etc.) ou des organisateurs textuels (d'abord, ensuite, puis, etc.). La cohérence du texte argumentatif se distingue notamment par le raisonnement adopté par l'orateur / l'argumentateur. Les types de raisonnement sont comme suit :

- Le raisonnement déductif ou déduction tire sa conséquence à partir d'une ou plusieurs idées générales, pour dégager une proposition particulière ;
- Le raisonnement inductif ou l'induction part d'une observation particulière empirique pour aboutir au général ;
- Le syllogisme est une forme de raisonnement déductif. Il se base sur deux prémisses et une conclusion. L'exemple à donner est celui de Socrate (Tous les hommes sont mortels ; Or Socrate est un homme ; Donc Socrate est mortel. » ;
- Le raisonnement par analogie consiste à comparer deux éléments, des situations différentes pour relever l'idée associée ;
- Le raisonnement par l'absurde commence souvent par un « Supposons que » ou bien par un « Si » ;
- Le raisonnement concessif provient de concéder et veut dire admettre un fait, une idée en donnant des arguments ;
- Le sophisme est un raisonnement dont la conclusion est trompeuse (tout ce qui est rare est cher ; un cheval bon marché est rare ; donc un cheval bon marché est cher) et
- Le raisonnement causal s'appuie sur les causes d'un fait, d'une situation, d'un phénomène pour en tirer des conséquences.

## 3. Recommandations

En nous basant sur les précisions précédemment mentionnées dans le texte argumentatif, nous reconnaissons qu'il contient des éléments qui révèlent des manquements chez les élèves. C'est pourquoi nous conseillons aux enseignants de se concentrer sur certains aspects clés pour réussir dans une pratique d'enseignement comme la compréhension écrite telles :

- Le choix d'un sujet innovant et motivant ;
- Le choix des textes variés ;
- Le travail se base sur deux documents, l'un d'eux étant accessible aux élèves et marquant le début de la séquence. Le second un peu ardu à se familiariser ;
- L'intégration du numérique comme Padlet, Edmodo ;
- La clarté des consignes ;

- La formation de groupes est destinée à favoriser l'interaction entre les élèves ;
- L'assimilation et la répétition des informations pour les ancrer dans la mémoire des élèves ;
- La gratification de l'équipe pour les stimuler et inviter les élèves à apprécier la lecture.

## Conclusion

Pour conclure, l'article porte sur les difficultés liées à la compréhension du texte argumentatif en FLE. Les différentes acceptions proposées par les théories et les auteurs mettent parfaitement les ambiguïtés de ce type de texte. Qu'il s'agisse de l'identification de la thèse, du repérage des arguments, de leur hiérarchisation, surtout quand le texte attribué est source de confusion et de rejet, rendent le contexte d'apprentissage complexe.

L'enseignement du texte argumentatif suscite une approche dynamique, actionnelle et interactive pour développer les compétences de la compréhension de l'écrit auprès des élèves. L'objectif primordial est de former un citoyen capable de s'exprimer, de réfuter et de défendre une opinion dans n'importe quelle situation. En qu'en intégrant des pratiques pédagogiques tangible et efficace que le texte argumentatif trouve ses véritables dimensions de compréhension.

Notre vision futuriste sur l'enseignement de ce type de texte, omniprésent dans tous les genres discursifs ne se repose pas ni sur les outils, ni sur le numérique, ni sur les théories ou les programmes, mais sur l'enseignement lui-même. C'est à lui de s'autoévaluer, de s'ouvrir aux « Open ressources » et de choisir les bons textes, d'être créatif, motivé et d'ôter d'une posture psychopédagogue. Le rôle de l'enseignant ne se limite pas à d'être un imitateur ou un reproducteur de contenus. Il doit plutôt être un véritable moteur de l'innovation pédagogique.

## Bibliographies

- Adam J.M. (1992). Les textes : types et prototypes ».Ed. Nathan. Paris.
- Amossy R. (2000). L'argumentation dans le discours, discours politique, littérature d'idées, fiction. Ed. Nathan. Paris.
- Berton P. (1996). L'argumentation dans la communication ». Ed. La découverte, Paris.
- Bronckart JP. (1996). Activité langagière, textes et discours. Pour un interactionnisme sociodiscursif ». Lausanne : Delachaux et Niestlé.
- Oléron P. (1983). L'argumentation ». Ed, PUF. Coll. Que sais-je ? Paris.
- Moescheler J. (1985). Argumentation et conservation ».Ed. Hatier crédif.
- Pascal B. (1960). *Œuvres complètes* ». Ed, Gallimard, Paris, Bibliothèque de la Pléiade.
- Kant E. (1934). *Critique de la raison pure* » (2 vol., trad. J. Barni). Ed, Flammarion, Paris.
- Scheepers C. (2013). L'argumentation écrite ». 1ère Ed. De Boeck Duculot. Bruxelles.

**Text typology and genre:**

Focus on the argumentative text in FLE and recommendations

**Abstract:**

This article explores classifications and text types, focusing on argumentative text in the context of EFL. It highlights the problems that students encounter when trying to understand this textual genre, in particular identifying the thesis and locating and structuring the arguments. Through a theoretical and didactic study, the article suggests specific pedagogical recommendations to encourage the development of argumentative teaching practices. It emphasizes the importance of an action-based, interactive method that is tailored to learners' needs.

**Key words:** Typology; Genre; Text; Argumentation; FLE;

**Informations de publication**

Prim  litteris

ISSN : ... / e-ISSN : ...

Vol. 00, n° 01, mars 2026

Date de soumission : 26.05.2025

Date d'acceptation : 01.10.2025

Date de publication : 16.03.2026

**Pour citer cet article :**

Hadj Attou, Fatima Zohra. (2026). « Typologie et genre textuelles : Focus sur le texte argumentatif en FLE et recommandations ». In Primalitteris, vol. 0, n° 1, pp. 63-71.

Attribution 4.0 International (CC BY-NC 4.0)

